

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

N°2024/03/28/14 - Objet : Modification du tableau des effectifs.

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à compter du point n°6, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry, LAFFITTE Patrick

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON à Bernadette SAMUEL, Emilie GERMAIN à Dominique STEKELOROM, Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET jusqu'au point 5 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le rapporteur expose que dans le cadre de sa stratégie de pilotage des ressources humaines il a été transmis au Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches du Rhône un tableau d'avancement de grade au titre de la promotion interne, concernant deux agents de la collectivité.

Monsieur le rapporteur précise que la promotion interne a pour but de permettre aux fonctionnaires titulaires d'accéder à un cadre d'emploi supérieur par l'inscription sur une liste d'aptitude.

Monsieur le rapporteur indique que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et missions assurées par les agents dans le cadre de leurs fonctions, il convient de les promouvoir et qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de ces agents au titre de la promotion interne pour l'année 2023.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs par la création de :

- Deux postes d'agent de maîtrise à temps complet.

Monsieur le Maire précise que le Comité technique sera ensuite saisi afin qu'il se prononce sur la suppression des postes devenus vacants du fait des avancements de grade.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

APPROUVE la modification du tableau des effectifs correspondante annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL



Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 29 MARS 2024

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 29 MARS 2024



COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20240328-DELIB_280324_14-DE
Date de transmission : 29/03/2024
Date de dépôt : 29/03/2024

---ooOoo---

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE DELIBERATION 2023/12/06/11

CATEGORIE DE PERSONNEL NATURE DE L'EMPLOI - GRADES	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif pourvu	Effectif budgétaire après délibération	Observations
PERSONNEL TITULAIRE				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1	2	1	1 attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS
Attaché principal	2		2	
Attaché	1	1	1	
Rédacteur	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	3	3	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	2	3	
Adjoint administratif	5	4	5	
Adjoint administratif de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
Total filière administrative	17	13	17	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1	
Gardien-Brigadier de police municipale	2	0	2	
Total filière police municipale	3	0	3	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	1	1	1	
Agent de maîtrise principal	3	3	3	
Agent de maîtrise	4	4	6	2 créations
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	4	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	3	3	
Adjoint technique	16	11	16	
Total filière technique	31	26	33	
FILIERE ANIMATION				
Animateur	1	1	1	
Total filière animation	1	1	1	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
Adjoint du patrimoine de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total filière culturelle	2	1	2	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	0	0	0	
Total filière sanitaire et sociale	0	0	0	
Total personnel titulaire	54	41	56	
PERSONNEL NON TITULAIRE				
PERSONNEL CONTRACTUEL				
Collaborateur de Cabinet du Maire	1	0	1	
adjoint technique 9h/semaine	2	2	2	
Total personnel contractuel fonctionnel	3	2	3	
Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité) Pour 4 mois consécutifs à temps non complet (quotité 52%)	1	0	1	
Total personnel contractuel	1	0	1	
CONTRATS AIDES				
Type contrat aidé : emplois d'avenir	1	0	1	
Type contrat aidé : CUI-CAE de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total personnel contrats aidés	2	0	2	
PERSONNEL SAISONNIER				
Maître Nageur Sauveteur - éducateur des A.P.S.	3	0	3	
Surveillants de baignade - éducateur des A.P.S.	1	0	1	
Agent d'accueil (échelle C1)	4	0	4	
Adjoint technique (échelle C1)	6	0	6	
Adjoint administratif à mi-temps (échelle C1)	1	0	1	
Total personnel saisonnier	15	0	15	
Total personnel non titulaire	21	2	21	